

Newsletter du manuel de prélèvement



Version Internet



Janvier 2021

Laboratoire du CHU de Rennes

Dans le cadre des mises à jour du manuel de prélèvement du site internet du CHU de Rennes, cette Newsletter trimestrielle est mise en place afin de vous informer des modifications principales des données qu'il contient.

Retrouvez le manuel de prélèvement sur le Web : http://manuelprelevement.chu-rennes.fr/sections/manuel_prelevement/

25 FEVRIER 2021

ÉDITION TRIMESTRIELLE

Sommaire

Cliquez sur les liens du sommaire pour accéder directement aux rubriques concernées


1.

2. Pôle Biologie

Liste des examens accrédités du pôle

1. Pôle Biologie

liste des examens accrédités du pôle

Retrouvez la liste à jour de nos examens accrédités selon la norme NF EN ISO 15189 sur l'espace qualité du manuel de prélèvement 

3. Service de Pharmacologie

Suivi thérapeutique pharmacologique des anticorps thérapeutiques Infliximab et adalimumab

4. Service de Parasitologie-Mycologie

- a) **Mise en place de la PCR pour la recherche de parasites dans les selles**
- b) **Prescription des sérologies toxoplasmose chez la femme enceinte**

5. Service d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

- a) **Nouveautés sur le bon de demande d'examens 2021 – ACP2**
- b) **Dépistage primaire du cancer du col de l'utérus**
- c) **Documentation à destination des préleveurs/prescripteurs**

6. Dépistage primaire du cancer du col de l'utérus : nouveau circuit HPV


7. Service de Biochimie-Toxicologie (secteur Hormonologie)

8. Service de génétique moléculaire et génomique

a) Cancer de l'ovaire en 1ère ligne: modalité d'accès du test HRD
b) Mise à jour des fiches de prescriptions

2. Pôle Biologie

liste des examens accrédités du pôle

Retrouvez la liste à jour de nos examens accrédités selon la norme NF EN ISO 15189 sur l'espace qualité du manuel de prélèvement 

3. Service de Pharmacologie

Suivi thérapeutique pharmacologique des anticorps thérapeutiques Infliximab et adalimumab

Merci de **ne plus envoyer de tube de sérum ou de tube sec primaire**, car dans le cas où un dosage d'anticorps anti-médicament est nécessaire, celui-ci est réalisé sur **plasma**.

Merci d'envoyer uniquement 2 aliquots de plasma congelés (volume minimal 500µL/ aliquot) obtenus à partir d'un **tube hépariné sans gel**

Ces aliquots permettront :

- le dosage du médicament (pharmacologie)
- le dosage de l'anticorps anti-médicament (immunologie)

Le laboratoire de Pharmacologie se met en effet directement en lien avec le laboratoire d'immunologie si un dosage d'anticorps anti-médicament est requis.

Coordonnées du biologiste responsable:

Dr Camille TRON

☎ 86828

✉ camille.tron@chu-rennes.fr

4. Service de Parasitologie-Mycologie

a) Mise en place de la PCR pour la recherche de parasites dans les selles

L'examen parasitologique des selles comporte désormais une recherche morphologique microscopique de l'ensemble des éléments parasitaires combinée à la recherche de protozoaires par technique de PCR multiplex pour garantir la meilleure sensibilité possible.

Cette technique de PCR multiplex permet également de détecter les protozoaires dans les biopsies digestives.

Coordonnées du biologiste responsable:

Docteur Brice Autier

☎ 88361

✉ Brice.AUTIER@chu-rennes.fr

b) Prescription des sérologies toxoplasmose chez la femme enceinte

Merci de nous préciser la date de grossesse afin de pouvoir interpréter au mieux les résultats et la prise en charge

Coordonnées du biologiste responsable:

Professeur Florence Robert-Gangneux

Poste : 87469

Florence.ROBERT.GANGNEUX@chu-rennes.fr

5. Service d'Anatomie et Cytologie Pathologiques

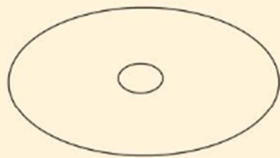
a) Nouveautés sur le bon de demande d'examen 2021 – ACP2

La maquette du bon 2021 ACP2 (prélèvements cervico-utérins) a été modifiée pour répondre aux différents circuits des prélèvements et pour avoir des renseignements cliniques plus détaillés.

Par rapport à la version 2020b (sortie en octobre 2020), la notion de « test HPV initial » n'apparaît plus. Les cases à cocher dans la partie **Motif de la demande du frottis** concernent des examens **hors dépistage primaire par test HPV initial**.

Dans la partie **Renseignements cliniques et coloscopiques/Statut hormonal**, il est maintenant possible de cocher les cases « Ménopause » et « THM » si nécessaire, « Grossesse » et « Post-partum ».

Il y a également plus de place près du schéma pour les annotations concernant le prélèvement.

Motif de la demande du frottis (hors dépistage primaire test HPV initial) :	
<input type="checkbox"/> Dépistage	<input type="checkbox"/> Contrôle
<input type="checkbox"/> Suivi post-conisation	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
Renseignements cliniques et coloscopiques	
Antécédents	Statut hormonal
Médicaux :	DDR :
Chirurgicaux :	Contraception :
	<input type="checkbox"/> Ménopause
	<input type="checkbox"/> THM
	<input type="checkbox"/> Grossesse :
	<input type="checkbox"/> Post-partum
Autres traitements (à préciser) :	

b) Dépistage primaire du cancer du col de l'utérus

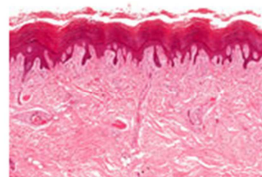
Pour les femmes entre 30 et 65 ans, la modalité de dépistage primaire du cancer du col de l'utérus est un test HPV initial. Dorénavant, ce test est à prescrire sur un bon de virologie, à destination du service de Virologie qui réalisera un test HPV.

c) Documentation à destination des préleveurs/prescripteurs

1) Aide à la prise en charge des biopsies neuromusculaires sur le site de Pontchaillou

Pour permettre une prise en charge optimale des biopsies musculaires prélevées sur le site de Pontchaillou, une fiche a été créée pour orienter les services préleveurs sur la conduite à tenir. Cette fiche est consultable au format PDF et imprimable à partir du du Manuel de Prélèvement (adresse internet

<http://manuelprelevement.chu-rennes.fr/>), onglet « Consignes de prélèvement », puis « Peau/phanères/plvt neuromusculaire ».



**PEAU /
PHANERES/
Plvt Neuro-
Musculaire**

→ La fiche s'intitule « Réaliser les biopsies neuromusculaires sur le site de Pontchaillou ».

2) Examen anatomo-pathologique des placentas

Une fiche de renseignements cliniques détaillés est à joindre systématiquement au bon de prescription pour une demande d'examen anatomo-pathologique de placenta, identifiée et dûment complétée. Cette fiche est consultable au format PDF et imprimable à partir du Manuel de Prélèvement (adresse internet <http://manuelprelevement.chu-rennes.fr/>), onglet « Consignes de prélèvement », puis « Néonatalogie ».



NEONATOLOGIE

→ La fiche s'intitule « Fiche de renseignements cliniques pour examen anatomo-pathologique des placentas ». Elle peut être imprimée en avance et disposée dans les services préleveurs de façon accessible, afin qu'elle accompagne chaque demande d'examen.

Coordonnées du pathologiste responsable:

Dr Aurélie CAUCHOIS

☎ 89280

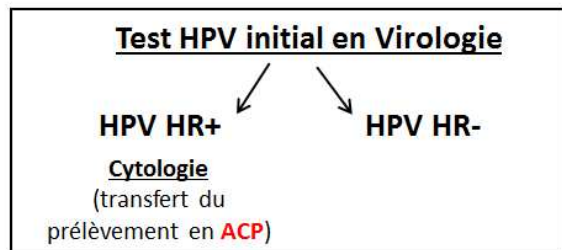
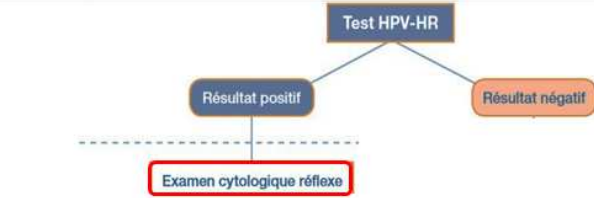
✉ aurelie.cauchois@chu-rennes.fr

6. Dépistage primaire du cancer du col de l'utérus : nouveau circuit HPV

De nouvelles recommandations émises par l'HAS (2019) concernant le dépistage primaire du cancer du col de l'utérus pour les femmes entre 30 et 65 ans et par l'InCA (2019) pour le suivi à 6 mois post traitement de lésions malpighiennes ont été récemment publiées. Ainsi un nouveau "circuit papillomavirus (HPV)" réfléchi et coordonné de manière transversale entre biologistes de virologie et pathologistes s'est donc mis en place depuis le 18 janvier 2021.

- Pour le dépistage primaire du cancer du col (femmes âgées de 30 à 65 ans) un test HPV initial est à prescrire sur un bon de **virologie**, en cochant les renseignements cliniques nécessaires.
En cas de présence d'HPV à haut risque (HR) oncogène, le prélèvement est transféré en ACP pour examen cytologique réflexe.

HAS Dépistage primaire du cancer du col (≥ 30 ans - 65 ans)



- Pour le **suivi post traitement/conisation** à 6 mois, soit le gynécologue applique les recommandations InCA et prescrit un test HPV en virologie et quel que soit le résultat le prélèvement ne sera pas transmis en ACP pour examen cytologique. Si le gynécologue souhaite l'examen cytologique et le test HPV systématiquement alors il devra prescrire la recherche d'HPV dans ce contexte sur un bon ACP.

Optimisation du post-analytique : comptes-rendus groupés Virologie et ACP

Pour tout prélèvement analysé en ACP et en virologie, un compte-rendu commun avec le résultat d'HPV et le résultat de l'examen cytologique sera édité, mentionnant les recommandations en vigueur (InCA et HAS) et envoyé au prescripteur.

Le CR de virologie mentionne les indications concernant le prélèvement, les renseignements cliniques et clarifie les informations concernant la présence ou non d'HPV à haut risque.

Les prélèvements seront conservés 6 semaines à partir de la date de réception dans les deux services (ACP / Virologie). En cas de problème, les analyses pourront être contrôlées et/ou ajoutées.

Coordonnées des biologiste/pathologiste responsables:

Dr Claire GROLHIER (service de Virologie)

☎ 89323

✉ claire.grolhier@chu-rennes.fr

Dr Florence BURTIN (service d'ACP)

☎ 89150

✉ florence.burtin@chu-rennes.fr

7. Service de Biochimie-Toxicologie (secteur Hormonologie)

a) Changement des valeurs de référence depuis le 19/10/2020 suite à une mise à jour du fournisseur pour 2 paramètres

- [Estradiol](#) rapide sur cobas 8000 (Roche)

- [Progesterone](#) sur cobas 8000 (Roche)

b) Unité de rendu de résultat modifiée pour le paramètre [GH](#) (hormone de croissance) depuis le 16/11/2020

Ajout de l'unité ng/mL ainsi qu'il est préconisé par les conférences de consensus
Nous avons fait le choix de conserver l'unité précédente (mUI/L) en parallèle

c) Changement de technique pour le dosage de [calcitonine](#) à partir du 01/02/2021

Le dosage automatisé sur automate Liaison XL, chimiluminescence, société Diasorin remplace le dosage manuel en RIA, société Cisbio.

Cela entraîne un changement des valeurs de référence.

Les conditions de prélèvement et de transport restent inchangées (cf. manuel de prélèvement)

Coordonnées des biologistes responsables :

Dr Isabelle Abeille

☎ : 02.99. 28.42.75 (poste 85428)

✉ Isabelle.ABEILLE@chu-rennes.fr

Dr Marie-Anne Maubert

☎ poste : 02.99.28.42.75 (poste 88378)

✉ Marie-anne.MAUBERT@chu-rennes.fr

8. [Service de génétique moléculaire et génomique](#)

a) **Cancer de l'ovaire en 1ère ligne: modalité d'accès du test HRD**

Mise à disposition gratuite jusqu'à fin 2021 du test Myriads MyChoice, pour les demandes d'ATU pour un traitement de maintenance par olaparib + bevacizumab dans les cancers de l'ovaire en 1^{ère} ligne présentant un déficit de réparation par recombinaison homologue (y compris tBRCAm).

Pour les patientes pour lesquelles le statut BRCA est négatif, la pertinence du test HRD est discutée et validée en RCP gyneco. Suite à la validation du test en staff, compléter la fiche de prescription avant de la transmettre au pathologiste détenteur du bloc.

!! Vous devrez sur cette fiche de prescription confirmer que la patiente a bien donné son consentement pour la réalisation de cette analyse. Signature obligatoire pour le traitement de la demande dans les meilleurs délais.

Par la présente, j'autorise le test et confirme que le patient a donné son consentement éclairé concernant l'envoi de tissu à Myriad, aux Etats-Unis, pour analyse. Je confirme que ce test est nécessaire du point de vue médical et que les résultats seront utilisés pour la prise en charge médicale du patient et les décisions thérapeutiques le concernant. J'atteste que la personne indiquée dans la rubrique consacrée au médecin prescripteur ci-dessus est autorisée par la loi, dans la juridiction compétente, à commander le test demandé sur le présent document.

Date : __/__/____

Signature* du médecin prescripteur/professionnel de santé :

* Signature obligatoire pour le traitement de la demande

b) **Mise à jour des fiches de prescriptions**

Veillez porter une attention particulière aux informations à renseigner sur cette fiche.

Les évolutions des thérapies ciblées et les mécanismes de résistance associés nécessitent de connaître le contexte de l'analyse moléculaire. Ces informations nous permettront d'adapter au mieux les tests à réaliser et d'interpréter les résultats en fonction du contexte.

Coordonnées du responsable:

Dr Alexandra LESPAGNOL PhD

📠 02.99.28.42.71 (Poste 88322)

✉ Alexandra.Lespagnol@chu-rennes.fr

~~~~~  
[Accéder à l'Espace Qualité et consulter les archives des Newsletters](#) Cliquez là 

[Nous contacter/Se désinscrire :](#)

Si vous souhaitez nous contacter ou vous désinscrire de la Newsletter du manuel de prélèvement, cliquez [ici](#) : 

~~~~~